

Parodie de démocratie

Le 10 novembre était examiné, en commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale, l'amendement au Projet de Loi de modernisation de la santé de Mme Annie Le Houerou pour rendre facultative l'adhésion à l'ordre infirmier. Cette proposition d'amendement s'est soldée par un vote négatif.

Débat très instructif pour les 480 000 infirmières qui résistent, malgré toutes les pressions, à la mise en place de cet ordre depuis plus de 9 ans.

Edifiant d'entendre encore proférer l'ineptie que cet ordre a été créé pour répondre aux vœux d'une profession qui le rejette à 80%. Cet ordre n'a été créé que sur la pression d'un lobby d'expert-es autoproclamé-es pour fuir le quotidien de la pratique et imposer leur loi.

Edifiant encore d'entendre des propos anti-syndicaux de la part de représentant-es du peuple qui verraient d'un bon œil la profession infirmière corsetée par un ordre, sachant la capacité naturelle de ces professionnel-les à s'organiser et se mobiliser, surtout quand la qualité des soins qu'elles et qu'ils prodiguent est en péril.

Edifiant les mensonges ou les « à peu près » sur le montant de la cotisation, sur le redressement des comptes de l'ordre, sur la nécessité d'un code de déontologie (que seul l'ordre pourrait écrire) alors que les règles professionnelles ont été instituées bien avant la création de l'ordre. Edifiante l'infantilisation dans les propos des médecins (ultra majoritaires) vis-à-vis d'une profession qu'ils et elles verraient bien à leur botte. Edifiante leur crainte que leur propre ordre puisse être remis en question.

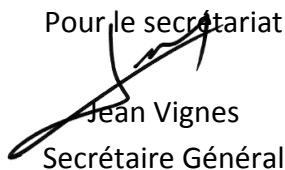
Méprisant les propos tenus à l'encontre du Haut Conseil des Professions Paramédicales.

La Fédération SUD Santé Sociaux dénonce cette parodie de débat qui n'a rien de démocratique et ne défend que la pensée d'une oligarchie de carabins suffisants et méprisants.

La Fédération SUD Santé Sociaux en appelle aux député-es conscient-es du sérieux de leur mandat pour consulter leurs administré-es et, avant le vote de la loi, écouter la voix majoritaire des professionnel-les qui ne demandent qu'à pouvoir exercer leurs missions au mieux avec les moyens qui vont avec.

La Fédération SUD Santé Sociaux appelle les professionnel-les à se mobiliser et se faire entendre de leurs représentant-es à l'Assemblée Nationale et au Sénat avant le vote définitif.

Pour le secrétariat

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Vignes'.

Secrétaire Général

Paris le 12 novembre 2015

